



## Le deuxième partage du royaume Franc (561)

La coutume franque considère le domaine royal comme un bien privé, qui doit être partagé entre tous les héritiers. Les rois mérovingiens ne sont pas encore élevés jusqu'au concept de l'Etat. L'idée d'un service public ou des devoirs d'un souverain vis-à-vis de ses sujets leur est totalement étrangère.

Ayant acquis un territoire par la force, ils cherchent par tous les moyens à arrondir les lots de leurs enfants. A la mort de Clovis en 511, ses quatre fils se sont partagés son royaume, mais l'unité mérovingienne est rétablie en faveur de Clotaire Ier.

Quand celui-ci meurt en 561, laissant aussi quatre fils, un nouveau partage s'impose : Caribert, l'aîné, reçoit la meilleure part avec Paris et l'ouest du pays (Rouen, Tours, Poitiers, Limoges, Bordeaux, Toulouse) ; Gontran s'attribue la Bourgogne et l'Orléanais, avec comme villes principales Orléans et Chalon-sur-Saône ; Sigebert s'installe au nord-est, prenant la Champagne, les régions du Rhin et de la Meuse, et une partie de la Provence. Sa capitale est d'abord Reims, puis Metz.

C'est la région la plus dangereuse ; Chilpéric obtient le nord de la Gaule, avec Soissons pour capitale, ainsi qu'Amiens, Cambrai, Tournai et Boulogne.

Six ans plus tard, à la mort de Caribert en 567, les trois frères survivants se partagent ses dépouilles. Le découpage se fait de façon peu cohérente, sans qu'on se soucie des conditions géographiques ou économiques. Sigebert prend le Vendômois, Tours, le Poitou et une partie de l'Aquitaine, Gontran met la main sur la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord, l'Agenais, ainsi que sur les régions d'Avranches, de Sées et de Nantes...

Enfin, Chilpéric s'attribue le reste de l'actuelle Normandie, Rennes, le Maine, l'Anjou, le Limousin, le Quercy, Bordeaux, Toulouse, le Béarn. Il est enfin décidé que le Parisien soit partagé en trois, mais que Paris, avec sa banlieue, devienne cité neutre.

Les trois royaumes empiètent les uns sur les autres. Les enclaves, qui nécessitent des droits de passage, vont provoquer de nombreuses disputes. Les années qui suivent voient en effet des luttes incessantes, tout motif étant bon pour redresser une frontière ou acquérir un lopin nouveau.

Querelles, intrigues, assassinats sont monnaie courante entre les frères ou les cousins, chacun essayant de profiter des difficultés du voisin ou de la minorité d'un héritier pour reprendre

l'offensive. Presque tous les souverains de cette époque meurent de mort violente.

En 613, à la suite d'une série de meurtres, auxquels il n'est pas été étranger, Clotaire II se trouve, comme jadis son grand-père Clotaire I, seul souverain du "royaume des Francs".



Deuxième partage du royaume Franc entre les quatre fils de Clotaire Ier, Caribert, Gontran, Sigebert et Chilpéric.

<http://www.alex-bernardini.fr/histoire/deuxieme-partage-du-royaume-franc.php>